

# La réforme des rythmes scolaires en Savoie

La Savoie fait partie des « mauvais élèves » français concernant la mise en place de la réforme de rythmes scolaires puisque seules 2 communes, sur 305, ont choisi de l'appliquer à la rentrée 2013 soit 0.65%.

Pourquoi un pourcentage si faible ? Notre DASEN a avancé une explication pour le moins surprenante ; la faute en reviendrait à la commune de Chambéry qui n'ayant pas fait l'effort de partir en 2013, aurait gelé le fol enthousiasme de l'ensemble des maires de Savoie ! On peut douter d'un tel pouvoir de conviction de la part de Madame le Maire ! Plus sérieusement, le SNUipp-FSU, après avoir contacté pratiquement l'ensemble des communes concernées, a recensé 3 problèmes :

- Le coût financier
- Le manque de personnel
- Le manque de locaux

La Savoie est un département rural avec une spécificité montagnaise qui n'est pas à négliger. On compte 413 écoles publiques dont 109 maternelles. 52,5% de ces écoles ont 1 à 3 classes et 78,6 % ont de 3 à 5 classes.

L'isolement de certaines communes, le manque de personnel, le manque de salle, le surcoût financier, le peu d'enthousiasme suscité par cette réforme et surtout le doute de son utilité sont plus vraisemblablement à l'origine de cet échec en Savoie.

A ce jour, seules 61 communes ont fait remonter auprès du DASEN leur projet d'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2014. Les schémas d'organisation qui s'en dégagent sont les suivants :

- 45 % des écoles auront leur TAP (temps d'activité périscolaire) en 4 x 45 mn en fin de journée
- 23 % des écoles en 4 x 45 mn par allongement de la pause méridienne, essentiellement en maternelle
- 25 %, avec PEDT (projet éducatif territorial), en 2x 1h30
- 6 % autres organisations (type 3 x 1h00)
- La 5<sup>ème</sup> demi-journée est systématiquement proposée le mercredi, puisque le Conseil Général a refusé de mettre en place le transport scolaire le samedi matin, contraignant les communes à se soumettre au choix du mercredi.

Six à sept communes ont fait part de leur refus de mettre en place quoi que ce soit.

De manière générale, en termes de méthodologie, si tous les acteurs s'accordent à dire qu'une concertation, voire une co-construction, est nécessaire, elle est loin d'être la règle sur le terrain, entraînant ainsi des crispations et des tensions importantes, notamment entre les mairies et les enseignants, qui sont pourtant des partenaires incontournables au quotidien.

Pour le SNUipp-FSU, il est nécessaire que le décret donne toute sa place au conseil d'école et le rende obligatoire comme lieu d'élaboration, de décision et de régulation. Toute une série de difficultés nécessitent de prendre du temps, et de mener une réflexion spécifique, notamment l'organisation des nouveaux rythmes pour les élèves de maternelle, ou encore l'organisation des locaux, ou encore les difficultés objectives en milieu rural... Sans parler des changements de municipalité après les élections, qui remettront peut-être en cause les horaires proposés par leurs prédécesseurs. Tous ces éléments étaient notre demande de réécriture du décret.

En effet, le SNUipp-FSU continue à porter la demande de la non généralisation de la réforme des rythmes à la rentrée prochaine, la suspension de sa mise en œuvre et la réécriture du décret.

Le décret actuel porte le risque d'une adaptation locale du fonctionnement de l'école publique qui creusera les inégalités entre les élèves, les écoles, les territoires. Le SNUipp-FSU estime qu'une réforme des rythmes est nécessaire pour ne pas en rester à la semaine de 4 jours imposée par Darcos, et à laquelle il s'est toujours opposé. Une autre réforme des rythmes efficace pour l'école doit obligatoirement conjuguer réussite de tous sur le temps scolaire et amélioration des conditions de travail de tous les personnels. Un cadrage national fort est indispensable tout en laissant des possibilités de dérogations à l'initiative des conseils d'école et dans l'intérêt du service public d'éducation nationale.

Concernant les personnels, on assiste déjà, avec la validation de projets dans 3 communes, à une remise en cause des obligations de service des directeurs d'école qui doivent assumer la responsabilité de l'école en temps scolaire. Ce temps scolaire passe ainsi de 24 h à 25 ou 27 heures en raison de la différenciation des horaires maternelle/élémentaire en école primaire, ou cycle2/cycle 3 dans une école élémentaire.

Les activités périscolaires doivent être assurées pour tous les enfants sur tout le territoire avec les financements nécessaires, afin de respecter les principes de qualité, d'égalité, de laïcité et de gratuité. Ces activités ne doivent pas empiéter ou se substituer aux apprentissages scolaires. Le SNUipp-FSU dénonce la mise en concurrence des écoles, fondée sur l'offre péri-éducative proposée aux familles. De même, nous dénonçons dans cette réforme que ce soient les choix budgétaires, politiques ou des contraintes d'organisation qui la pilotent...

... Un dernier exemple : le lobby du tourisme, très présent dans notre département de montagne aux multiples stations de sport d'hiver, avec le soutien d'une partie de nos députés qui s'en félicitent, ont réussi à faire reculer le Ministre sur la question du calendrier scolaire 2014-2017. Ainsi, que fait-on du respect des rythmes des enfants avec l'alternance sept semaines de classe / deux semaines de vacances ? Osera-t-on encore nous parler de « l'intérêt de l'enfant » ?

Le Ministre ferait mieux d'entendre les revendications des personnels, qui sur le terrain chaque jour œuvrent à la réussite de tous leurs élèves, ainsi que le mécontentement des parents...